

Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des associés DU 10 MARS 2010

SARL AAPY LINGERIE
AU CAPITAL DE 7700 EUROS
CENTRE COMMERCIAL
MASSY -X%
VOIE DE BRIIS
91300 MASSY
R.C.S 442 767 703 EVRY

Les associés de la SARL A.A.P Y LINGERIE, au capital de 7700 €, divisé en 500, parts sociales de 15,40 € chacune, se sont réunis au siège social, le 10 MARS 2010 à 14 Heure, en assemblée générale extraordinaire sur la convocation régulière qui leur a été faite.

Étaient présents

Mme LE PAPE née DA SILVA MARIA ANTONIA demeurant au 37 BOULEVARD DE LA MARNE 94210 LA VARENNE SAINT HILAIRE, titulaire de 150 parts.

Mme DA SILVA née DE JESUS MARIA DE LOURDES demeurant au 37 BOULEVARD DE LA MARNE 94210 LA VARENNE SAINT HILAIRE, titulaire de 350 parts.

Soit au total 500 parts.

La présidente constate que l'assemblée est valablement constituée et peut valablement délibérer.

La présidente dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée

- les statuts de la société,
- la feuille de présence,
- les récépissés des lettres recommandées de convocation,
- le rapport de la gérance,
- le texte des résolutions soumises à l'approbation de l'assemblée.

La présidente déclare que les documents requis par la loi ont été envoyé aux associés au moins quinze jours avant la tenue de l'assemblée. Elle rappelle que l'assemblée doit délibérer sur l'ordre du jour suivant

« TRANSFER DU SIEGE SOCIAL ».

La discussion est ouverte

Personne ne demandant plus la parole, la présidente soumet, successivement, les résolutions suivantes, inscrites à l'ordre du jour

Première résolution

Je soussigné, Maria Le Pape, gérante de la société à responsabilité limitée A.A.P Y LINGERIE, décide, conformément à l'article L. 223-18 du code de commerce, de transférer le siège Du CENTRE COMMERCIAL MASSY -X% VOIE DE BRIIS 91346 MASSY au 24 RUE GARNIER PAGES 94100 SAINT MAUR DES FOSSES situé dans un département limitrophe de celui du siège transféré.

Les statuts sont donc modifiés comme suit

Ancienne mention Le siège social est fixé à - CENTRE COMMERCIAL MASSY -X% VOIE DE BRIIS 91346 MASSY

Nouvelle mention Le siège social est fixé à - 24 RUE GARNIER PAGES 94100 SAINT MAUR DES FOSSES.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution

La collectivité des associés confère tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'une copie du procès verbal constatant la présente délibération en vue de toutes formalités devant être effectuées.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17 Heure.

De tout ce qui précède, il a été dressé le procès-verbal qui a été signé par la gérance et visé par tous les associés présents à l'assemblée.

La gérante

Mme LE PAPE MARIA ANTONIA



L'associée

Mme DA SILVA MARIA DE LOURDES

